

## VILLE DE BETHENY

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BETHENY étant assemblé en session ordinaire, à l'Espace Thierry Meng, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain WANSCHOR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain WANSCHOR, M. Jean-Claude MAUDUIT, Mme Isabelle PERARD, M. Jean-Michel PINOT, Mme Christelle HURBOURG, M. Alain ROLLINGER, Mme Claudette MALETTE, M. Christian KÖNIG, M. Pierre DUMONT, Mme Colette PONSARD, M. Christian CAILLIEZ, M. Emmanuel BUSSON, Mme Danièle SANYAS FANTOLI, M. Gilles MICHEL, Mme Sylvie BOUTRON, Mme Chantal MUGNIER, M. Emmanuel HENON, Mme Gabrielle BRICOUT, Mme Anne-Cécile JOANNES, Madame Marine DUBOIS, Mme Manon CHEREAU, M. Florent GRANDJEAN, M. Julien DUPAIN, Madame Céline DUCROS, M. Yohan ARNOULD.

ÉTAIENT EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme Julie BAUDOIN représentée par Monsieur HENON, M. Redouane KHEDDAM représenté par Monsieur MAUDUIT, Mme Johanna MARTIN représentée par Monsieur PINOT, Mme Corinne CLEMENT représentée par Monsieur DUPAIN.

Madame HURBOURG est nommée Secrétaire  
Monsieur ROLLINGER est nommé Vice-Secrétaire.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 contre : Mme DUCROS, M ARNOULD ; 2 abstentions : Mme CLEMENT, M. DUPAIN)

1. Des taux suivants pour 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 42,24 %

Ce taux étant constitué de l'addition du taux communal 2021 (26,73%) et du taux départemental 2020 (15,51%).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... 18,00 %

La Taxe à l'habitation n'est plus votée : son taux est figé à 14,98 % (Art. 16 de la Loi de finance 2020). La collectivité pourra à nouveau voter son taux en 2023.

2. De charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

3. De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n° D-1148 du 16 février 2021 concernant le vote des taux des trois taxes locales 2021.

### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : Mme DUCROS, M. ARNOULD)

1. D'approuver le compte de gestion 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, dont les soldes coïncident avec ceux du compte administratif 2020 et n'emporte ni observations, ni réserves.

2. D'adopter le Compte Administratif 2020 tel qu'il lui a été présenté.

### 3. DECISION D'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : Mme DUCROS, M ARNOULD) d'affecter définitivement au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)

financement de la section d'investissement : : 0,00 €

- Report en section de fonctionnement : 3 881 111,26 €

(ligne 002 en recettes)

### 4. DEMANDE DE PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'engager la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

## 5. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le ou les taux de promotion suivant(s) pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme présenté.

## 6. FORMATION D'UNE COMMISSION GENERALE PROJET DE PLATEFORME ENERGETIQUE « TERRASOLIS »

Le Conseil Municipal, prend acte

1. De la création d'une commission générale composée de l'ensemble des conseillers municipaux afin d'échanger sur le projet de plateforme énergétique TERRASOLIS.
2. Que les modalités de fonctionnement de cette commission générale sont organisées par le règlement intérieur du Conseil Municipal.

## 7. FLANERIES MUSICALES DE REIMS – CONVENTION DE CO-ORGANISATION D'UN CONCERT ET D'UNE ACTION CULTURELLE A BETHENY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-organisation jointe à la délibération.
2. De dire que les crédits sont prévus au BP 2021.

## 8. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'EXECUTIF COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte-rendu présenté.

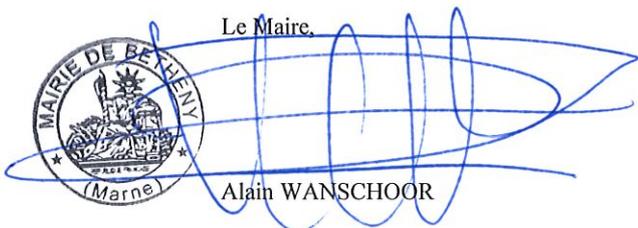
## QUESTIONS DIVERSES

- Projet Terrasolis : Monsieur Julien DUPAIN demande à Monsieur le Maire s'il envisage de soumettre le projet Terrasolis à référendum local

Monsieur le Maire indique que le référendum local n'est pas prévu pour être utilisé dans ce cadre : les modalités de la concertation sont prévues par les textes pour ce type de projet, encadré par l'Etat, et seront mises en œuvre.

La séance est levée à 20h00

BETHENY, le 12 avril 2021

Le Maire,  
  
Alain WANSCHOOR

The image shows the official seal of the Mayor of Betheny, Marne. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE BETHENY' at the top and '(Marne)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. The seal is partially obscured by a large, blue, handwritten signature that spans across the text 'Le Maire,' and 'Alain WANSCHOOR'.